



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-quatorzième session

Compte rendu analytique de la 756^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 9 octobre 2023, à 15 heures

Président(e) : M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Débat général (*suite*)

1. **M. Ng'oma** (Malawi) dit que le Gouvernement malawien maintient sa politique de porte ouverte et continue d'accueillir des réfugiés. Les difficultés rencontrées par les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les apatrides sont exacerbées par le manque de ressources, qui entrave les activités quotidiennes de gestion des réfugiés au Malawi.

2. Les déficits de financement se répercutent sur la distribution de nourriture. Sans assistance, seulement 0,3 % de la population réfugiée au Malawi serait en situation de sécurité alimentaire. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire reçoivent l'équivalent d'à peine 5 dollars par mois, ce qui ne suffit pas pour constituer un panier alimentaire pour une personne. La réduction des financements a également des effets sur le bien-être du personnel. Le Gouvernement malawien demande aux partenaires de fournir les ressources nécessaires à la gestion et au soutien des réfugiés et des demandeurs d'asile, sachant notamment qu'il est prévu d'établir un nouveau camp dans le nord du Malawi pour désengorger le camp de réfugiés de Dzaleka.

3. Le Malawi prie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autres partenaires d'appuyer le réexamen de la législation sur les réfugiés que le Gouvernement mène et qui permettra de résoudre les difficultés qui se font jour en matière de gestion des réfugiés.

4. La réinstallation est l'une des solutions durables adoptées par le Malawi. Cette pratique attire désormais des demandeurs d'asile dans le pays, mais les procédures administratives connexes ne sont pas assez transparentes. L'orateur demande donc à l'ensemble des partenaires d'associer le Malawi à tous les efforts de lutte contre la fraude dans le cadre du programme de réinstallation du pays.

5. Le Gouvernement privilégie un environnement dans lequel les demandeurs d'asile et les réfugiés sont encouragés à retourner dans les pays où les conditions se sont nettement améliorées. Le Malawi apprécie beaucoup le soutien apporté par le HCR à cet égard et continue de solliciter l'aide des pays d'origine. Depuis le début de l'année, 38 familles, soit 147 personnes, ont été rapatriées de leur plein gré et il est prévu que 500 autres le soient en novembre 2023.

6. Élaboré à la suite de consultations avec les parties prenantes et de la publication, en 2022, d'une étude sur l'apatridie et les risques associés, un plan d'action national relatif à l'apatridie sera présenté à l'exécutif pour adoption. Le Malawi reste déterminé à accueillir, à protéger et à aider les personnes qui sont bel et bien réfugiées et à collaborer avec le HCR et d'autres partenaires pour trouver des solutions durables aux problèmes qui se posent à cet égard.

7. **M. Szijjártó** (Hongrie) se dit fier de représenter un pays chrétien qui, par nature, considère la dignité humaine comme la plus haute des priorités. Frontalière de l'Ukraine, la Hongrie a accueilli plus d'un million de réfugiés ukrainiens et leur a offert l'égalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi dans le cadre de la plus grande opération humanitaire de l'histoire du pays. Dans le même temps, elle subit une pression croissante causée par la migration irrégulière à sa frontière méridionale, qui est également l'une des frontières extérieures de l'Union européenne.

8. Il convient donc d'établir une distinction entre les réfugiés et les migrants, conformément au droit international. Celui-ci permet aux personnes contraintes de fuir leur patrie de rester sur le territoire du premier pays sûr qu'elles atteignent, mais ne les autorise pas à choisir une destination et à traverser plusieurs pays sûrs pour s'y rendre.

9. Il est scandaleux que des migrants passent la frontière méridionale de la Hongrie alors qu'ils ont déjà traversé plusieurs pays sûrs, enfreignant ainsi le droit international. En outre, ils violent les frontières hongroises, ce qui constitue une infraction. La Hongrie a arrêté 275 000 migrants illégaux à sa frontière en 2022 et 150 000 autres en 2023. Par ailleurs, les migrants et les passeurs portent désormais des armes et tirent sur des garde-frontières hongrois, ce qui est intolérable.

10. Ces mouvements migratoires sont le fait de politiques qui encouragent les populations à quitter leur foyer et les passeurs à maintenir leur modèle d'activité. Ils contraignent les pays souverains à renoncer au droit de choisir qui peut entrer sur leur territoire. En attribuant des quotas à ses États membres, l'Union européenne est devenue un pôle d'attraction pour l'immigration, ce qui a conduit à la constitution de sociétés parallèles, à la hausse des menaces terroristes et à la montée de l'antisémitisme. Il faut s'attaquer aux causes profondes des migrations, en favorisant des environnements dans lesquels les populations peuvent continuer à vivre dans leur pays et leur communauté d'origine. En tant que premier pays sûr atteint par des réfugiés, la Hongrie doit aider ces personnes dans le besoin, tout en s'efforçant de stopper les migrants.

11. **M. Mwiimbu** (Zambie) dit que la Zambie accueille 90 250 demandeurs d'asile, réfugiés et anciens réfugiés en provenance d'Angola et du Rwanda. En tant que personnes relevant de la compétence du HCR, ils ont été accueillis dans l'une des trois zones d'installation de réfugiés désignées à cet effet, même si nombre d'entre eux vivent en milieu urbain. Ces zones d'installation sont situées dans des régions rurales dans lesquelles les infrastructures ou l'accès aux services sociaux de base sont limités ou inadéquats. En conséquence, beaucoup de réfugiés en Afrique, y compris en Zambie, choisissent de ne pas vivre dans ces zones peu attrayantes et quittent les régions rurales pour se rendre en ville, ce qui les prive de la pleine jouissance de conditions de vie décentes.

12. En 2022, la Zambie s'est lancée dans la modernisation des zones d'installation, ce qui représente un changement radical d'approche en matière de protection des réfugiés et permettra aux communautés d'accueil de tirer des avantages tangibles des efforts de développement.

13. Le Gouvernement a approuvé la première politique nationale relative aux réfugiés, qui garantira une gestion et une coordination efficaces de toutes les questions concernant les réfugiés, leur protection globale, leur accès aux services essentiels et leurs perspectives d'intégration et d'autonomie. Il a pris en compte les réfugiés dans son programme de subvention des intrants agricoles, afin d'accroître l'autonomie de ces personnes en les faisant participer activement au secteur agricole.

14. Les réfugiés peuvent désormais bénéficier de l'assurance maladie nationale et jouissent de l'égalité d'accès à l'éducation. Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, le Gouvernement zambien a prévu de raccorder les trois zones d'installation de réfugiés au réseau électrique principal. Il envisage une solution globale visant à intégrer localement d'anciens réfugiés. Il a pris en compte les personnes relevant de la compétence du HCR dans les programmes de développement et dans le recensement national de la population de 2023. Au titre de son engagement en faveur de la protection des populations vulnérables, il a mis en place une équipe spéciale chargée de remédier à l'apatridie. Il remercie la communauté internationale et le HCR de leur aide, dont il espère qu'elle se poursuivra.

15. **M. Hassan** (Djibouti) dit que, malgré les difficultés multiformes rencontrées, Djibouti a concrétisé les engagements pris à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue à New York le 19 septembre 2016. Avec l'aide des partenaires de développement, le Gouvernement djiboutien a fourni des habitations résilientes à la population réfugiée et a amélioré l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux routes. Après l'adoption de la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés, une centaine de réfugiés se sont inscrits à l'Université de Djibouti. Certains d'entre eux ont obtenu des bourses gouvernementales pour étudier à l'étranger et représentent jusqu'à 40 % des bénéficiaires dans certaines filières. Dans le cadre du Programme national de solidarité famille, 800 familles de réfugiés, soit environ 4 000 personnes, ont bénéficié d'une protection sociale.

16. Malgré ces résultats, qui font suite aux engagements pris par Djibouti dans le cadre des instances internationales et régionales, l'assistance du système des Nations Unies ne cesse de diminuer. Selon les estimations, 240 000 migrants arrivent à Djibouti chaque année et 20 % d'entre eux restent dans le pays, grossissant ainsi les rangs de la population flottante, ce qui entraîne des problèmes économiques, sanitaires et sécuritaires. Parfois, des membres de cette population flottante demandent l'asile, mais l'insuffisance des moyens d'assistance

pousse une partie de la population réfugiée à migrer ailleurs ou à mendier dans les rues. Ainsi, lors de sa dernière opération de vérification physique dans les villages de réfugiés, le Gouvernement a constaté l'absence de dizaines de familles.

17. En outre, les changements climatiques et les catastrophes naturelles fragilisent les populations réfugiées. Le Gouvernement est amené à assister ces populations au même titre que les communautés d'accueil, ce qui constitue une contrainte supplémentaire. Djibouti réaffirme sa volonté inébranlable de poursuivre, avec le HCR, sa politique de générosité et d'inclusion et lance un appel aux donateurs afin qu'ils soutiennent des solutions durables, telles que le rapatriement volontaire et la réinstallation des réfugiés, ce qui encouragerait les pays hôte à continuer d'honorer leurs engagements.

18. **M. Motsoaledi** (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud appelle d'urgence à la retenue, à la paix et à l'arrêt des violences entre Israël et la Palestine. À juste titre, le Haut-Commissaire a appelé l'attention sur les conflits prolongés à travers le monde, notamment au Soudan, au Sahel et en Ukraine, qui ont provoqué le déplacement de plus de 110 millions de personnes. La communauté internationale doit accorder toute son attention aux conflits, quelle que soit la région concernée, et répartir équitablement les ressources pour mettre fin aux affrontements prolongés et prévenir l'apparition de nouvelles situations de ce type. Les États Membres semblent capables de consacrer des sommes conséquentes aux efforts de guerre, mais ne font pas assez pour venir en aide aux milliards de personnes dans le besoin.

19. L'Afrique du Sud remercie le HCR d'avoir contribué à résorber les arriérés de recours qui avaient été introduits contre des décisions négatives portant sur des demandes de protection. De tels arriérés entravent le parcours de personnes qui méritent réellement une protection et mettent en péril la crédibilité des dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés. Au titre de la campagne décennale visant à mettre fin à l'apatridie, le Ministère sud-africain de l'intérieur a ouvert des bureaux dans tous les hôpitaux et cliniques qui prennent en charge les accouchements, afin que chaque naissance soit déclarée. En conséquence, les enregistrements de faits d'état civil ont considérablement augmenté.

20. Compte tenu du Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que des résultats du premier Forum mondial sur les réfugiés concernant le partage prévisible et équitable des charges et des responsabilités entre tous les États Membres, l'ensemble des pays d'origine, de transit et d'accueil et des pays donateurs devraient être associés à la mise en place de solutions en matière de protection internationale. L'Afrique du Sud demande aux États d'origine et aux organisations régionales et multilatérales de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits prolongés qui entraînent des déplacements de population à l'intérieur des frontières nationales et vers l'étranger. Si la communauté internationale n'agit pas ou réduit son niveau d'intervention, l'avenir des prochaines générations sera condamné. Les États Membres doivent garder à l'esprit que, pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien.

21. **M^{me} Mboukou Kimbatsa** (Congo) dit que le Congo accueille plus de 61 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont près de la moitié proviennent de la République centrafricaine. Grâce à la collaboration entre le Gouvernement congolais et le HCR, toutes ces personnes bénéficient d'une protection et d'une assistance, conformément aux instruments juridiques internationaux. Le Gouvernement a régularisé la situation de plus de 14 000 réfugiés provenant de la République démocratique du Congo, qui ont tous été reconnus réfugiés *prima facie*.

22. Le Gouvernement congolais a mis en place un cadre légal en vue de la délivrance de titres de voyage biométriques aux réfugiés résidant au Congo, ce qui renforce la protection de ces personnes et favorise leur épanouissement culturel et économique. Le 19 juillet 2023, avec l'appui du HCR, le Congo a lancé une opération de vérification physique et d'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile, ce qui lui permettra de disposer de statistiques fiables sur ces personnes et d'adapter la politique nationale de protection à leurs besoins particuliers. Le 7 août 2023, il a déposé ses instruments de ratification de la Convention relative au statut des apatrides et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie auprès du Secrétaire général. Il a également mis en place un comité national d'éradication de l'apatridie. Il restera une terre d'accueil pour les personnes fuyant toutes les

formes de persécution dans leur pays d'origine, même s'il fait face à des problèmes financiers dans la coordination de la réponse humanitaire.

23. Depuis 2016, des troubles sociaux et des inondations ont entraîné le déplacement de près de 348 000 personnes à l'intérieur du Congo. La loi portant protection et assistance aux personnes déplacées internes a été promulguée, mais il reste un certain nombre de difficultés à surmonter pour satisfaire les besoins élémentaires des personnes en situation de vulnérabilité. Les réfugiés et les demandeurs d'asile dans le pays ne reçoivent plus d'assistance substantielle depuis décembre 2022, car le HCR a cessé d'apporter un appui en matière de santé et d'aide sociale. Le Gouvernement congolais demande donc au HCR et à ses partenaires techniques et financiers de renforcer leur soutien aux efforts déployés par le Congo pour prendre en charge les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les apatrides.

24. **M. Shamukuni** (Observateur du Botswana) dit que son gouvernement apprécie la collaboration et l'appui technique du HCR et de son bureau de Dukwe, qui propose des formations pour garantir que les demandes d'asile sont évaluées de manière équitable et conforme aux critères relatifs aux réfugiés. Le Botswana apprécie également le soutien apporté par d'autres entités des Nations Unies, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, qui facilitent l'inclusion des réfugiés. À cette fin, un plan de travail est en cours de conception, conformément au nouvel engagement commun des Nations Unies 2.0, dont la mise au point se poursuit depuis le dernier Forum mondial sur les réfugiés.

25. Pendant l'année financière 2023/24, le Gouvernement botswanais exécutera, pour un montant de plus de 740 000 dollars, des projets visant à remettre en état des installations d'approvisionnement en eau, à construire des voies d'accès et à entretenir des habitations dans le camp de réfugiés de Dukwe. L'école primaire du camp continue d'enregistrer des résultats impressionnants et, grâce au partenariat avec le HCR, des institutions privées et des particuliers offrent des bourses d'études supérieures aux enfants réfugiés. Conformément à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, tous les réfugiés présents au Botswana sont enregistrés, de même que les naissances et les décès de réfugiés.

26. Néanmoins, dans un contexte de contraintes budgétaires exacerbées par l'inflation mondiale, par les mesures de relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par les changements climatiques, il reste difficile de fournir des vivres et des produits non alimentaires adéquats au camp de réfugiés de Dukwe. Depuis près d'un an, le HCR n'a pas été en mesure d'assurer une distribution régulière de colis alimentaires aux réfugiés, ce qui a une incidence sur leur état nutritionnel et leur santé. Bien que les rations n'aient pas été pleinement augmentées, le Gouvernement a pris des mesures pour que les personnes les plus vulnérables disposent de provisions.

27. **M. Johnson** (Togo) dit que l'engagement du Gouvernement togolais à offrir une protection et une assistance aux réfugiés est sans équivoque. Le Togo accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile de 27 nationalités différentes. En 2023, la partie septentrionale du Togo a connu un afflux de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de demandeurs d'asile provenant principalement du Burkina Faso, en raison de la crise sécuritaire au Sahel. Malgré la complexité du contexte et les difficultés à identifier les auteurs ou complices d'actes terroristes, le Togo applique le principe de non-refoulement en accueillant tous les réfugiés sans discrimination. Aussi a-t-il opté pour une procédure simplifiée d'enregistrement qui lui permet d'agir efficacement face à l'afflux de demandeurs d'asile.

28. Afin de protéger et d'assister les réfugiés, les personnes déplacées et les demandeurs d'asile, le Gouvernement et ses partenaires ont pris les mesures suivantes : fourniture de vivres et de produits non alimentaires ; renforcement des capacités des parties prenantes œuvrant dans le domaine de l'asile, de la protection internationale et de la gestion des réfugiés, de la cohésion sociale et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; renforcement des centres d'écoute et des maisons de justice en vue de la prise en charge efficace des cas de violence fondée sur le genre ; aménagement des routes, des centres de santé et des écoles ; fourniture de kits scolaires aux enfants réfugiés. Le Gouvernement a accordé la nationalité togolaise à 1 000 enfants réfugiés nés au Togo.

29. Face à la multiplication des attaques terroristes dans le nord du Togo, le Gouvernement a mis en place un plan consistant à instaurer un état d'urgence sécuritaire dans la région et à réduire les vulnérabilités socioéconomiques. Le plan a été soutenu par un ambitieux programme d'urgence visant à garantir la résilience de la région des Savanes. Cette situation nécessite un contrôle efficace des flux de déplacement et une présence accrue de l'appareil gouvernemental, qui s'appuient sur la franche collaboration entre le Gouvernement et le HCR.

30. **M. Sazakov** (Turkménistan) dit que son pays fonde sa politique étrangère sur la paix et le principe de neutralité positive. Le Turkménistan soutient l'Organisation des Nations Unies, qu'il estime être l'unique instance universelle légitime aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. Depuis de nombreuses années, il défend le principe de la sécurité globale et inaliénable et reste convaincu que les règlements politiques et diplomatiques des différends, l'assistance socioéconomique aux réfugiés et l'élimination de l'apatridie sont essentiels à la sécurité humaine dans le monde entier.

31. Le Turkménistan entend mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 dans le cadre de la campagne « I Belong » et soulèvera cette question au Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra en décembre 2023. Il a accordé la citoyenneté à près de 31 000 apatrides et des permis de séjour à 5 000 autres. Parmi ces personnes, 1 301 ont obtenu la citoyenneté et 265 ont reçu un permis de séjour à l'occasion de la récente Journée de l'indépendance du Turkménistan. Au titre des engagements pris durant le débat de haut niveau sur l'apatridie, le Gouvernement turkmène prévoit d'accélérer le processus de naturalisation et, en collaboration avec le HCR, entend éliminer l'apatridie d'ici la fin de 2024. Le Turkménistan prévoit également d'organiser une conférence régionale sur l'apatridie en 2024 et invite le HCR et toutes les parties intéressées à y participer.

32. Le Turkménistan s'efforce d'appliquer des solutions durables pour protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile, en tenant dûment compte de l'égalité femmes-hommes. Il prend des mesures pour mettre en œuvre la Déclaration d'Achgabat, adoptée à la Conférence ministérielle internationale de l'Organisation de la coopération islamique sur les réfugiés dans le monde musulman, participe aux campagnes régionales du HCR pour préparer le Forum mondial sur les réfugiés et réalise des évaluations exhaustives des stratégies nationales, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

33. Le Turkménistan demande à la communauté internationale de renforcer les mesures d'aide aux apatrides et aux réfugiés et, parallèlement aux efforts de consolidation de la paix, de s'attaquer aux risques climatiques et environnementaux qui pèsent sur la sécurité humaine, en menant des dialogues de grande envergure au sein d'instances neutres. Il est prêt à approfondir la coopération multilatérale pour consolider la paix, la sécurité et le développement durable aux fins du bien-être et de la prospérité de tous.

34. **M^{re} Pacho** (Saint-Siège) dit que le nombre de personnes déplacées de force, qui a dépassé 108 millions à la fin de 2022, est le symbole effroyable de souffrances indicibles et de l'absence de paix. Le respect de la dignité humaine est la pierre angulaire de toute action concrète face au sort des réfugiés, lesquels ne sont pas simplement des objets d'assistance, mais bien des sujets de droits et de devoirs qui se trouvent souvent être les victimes d'urgences humanitaires qu'ils n'ont pas contribué à causer. Par conséquent, le principe du rapatriement sûr et volontaire doit être scrupuleusement respecté et aucune personne ne doit être renvoyée dans un pays où elle risque de subir de graves violations des droits de l'homme et où sa vie sera en danger.

35. L'avenir des réfugiés n'est pas dans les camps. Ces solutions d'urgence temporaires doivent céder la place à des solutions durables et à d'autres mesures provisoires, dont la réinstallation rapide dans un pays tiers, l'octroi judicieux de visas humanitaires, la mise en place de programmes de parrainage individuel et communautaire, l'ouverture de couloirs humanitaires et le regroupement familial.

36. Le Saint-Siège se félicite de la générosité dont font preuve les nombreux pays donateurs et les pays et communautés hôtes qui accueillent des millions de personnes déplacées de force. Toutefois, il est profondément préoccupé par la politisation des besoins de protection des personnes et du soutien apporté aux pays d'accueil. En outre, il s'inquiète de ce que les pays riches utilisent toujours plus de ressources et exercent des pressions pour

imposer leurs idéologies aux pays en développement. Le fait de conditionner l'octroi d'une aide financière à l'acceptation de telles idéologies a pour seul effet d'envenimer le débat au sein des organisations internationales, d'affaiblir leur mission fondamentale et de risquer de victimiser davantage les réfugiés.

37. Le droit de demander l'asile est fondé sur la reconnaissance de la dignité de chaque personne. L'humanité et la civilisation se doivent de secourir les personnes abandonnées en mer qui risquent de se noyer. La priorité doit être de protéger et de sauver des vies, que les personnes concernées aient ou non le droit légal à une protection internationale. Il est urgent de mener une action concertée, notamment face aux flux mixtes de population. Comme l'a souligné le pape François dans le discours prononcé aux Rencontres méditerranéennes de Marseille (France), le 23 septembre 2023, « le véritable mal social n'est pas tant l'augmentation des problèmes que le déclin de la prise en charge ».

38. La civilisation est à la croisée des chemins. Les réfugiés doivent être traités non seulement dans le respect de la dignité humaine, mais aussi dans le souci du bien commun. Si la fraternité fait défaut, il sera impossible de bâtir une société plus juste et d'instaurer une paix durable. La délégation du Saint-Siège espère que le Forum mondial sur les réfugiés prônera les valeurs de l'accueil, de la protection et de l'humanité, qui sont celles d'une véritable famille de nations.

39. **M. Murasira** (Rwanda) dit que le Rwanda accueille plus de 133 000 réfugiés et demandeurs d'asile, qui sont principalement originaires de la République démocratique du Congo et du Burundi. Plus de 13 000 d'entre eux sont arrivés depuis novembre 2022. Par conséquent, le Gouvernement rwandais s'inquiète de la baisse du financement de l'action humanitaire, qui se répercute sur la capacité de réponse aux besoins essentiels, et demande que ce financement soit à nouveau augmenté pour éviter des effets délétères sur la protection et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile.

40. Les pays africains, dont le Rwanda, se sont montrés généreux dans l'accueil de réfugiés. Cependant, ils font face à des difficultés financières, malgré les engagements concernant le partage des charges et des responsabilités qui ont été pris dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. Il convient de modifier systématiquement les approches humanitaires, en particulier compte tenu de la crise mondiale en cours, et d'ouvrir davantage de bureaux de développement afin de renforcer la capacité économique des réfugiés.

41. Conformément aux engagements pris par le Rwanda lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2019, tous les élèves réfugiés sont désormais intégrés dans le système éducatif national, tous les réfugiés vivant en milieu urbain et les élèves des internats ont accès à des mutuelles de santé et les réfugiés bénéficient de nouvelles possibilités d'emploi. Néanmoins, il s'impose d'élargir les perspectives économiques pour répondre aux besoins des réfugiés et promouvoir leur autonomie.

42. Le gaz de pétrole liquéfié est désormais utilisé dans deux camps de réfugiés et centres de transit sur cinq, mais les déficits de financement limitent l'exécution des projets d'amélioration des centres.

43. Tous les nouveau-nés réfugiés sont inscrits au registre national de la population dans les hôpitaux. Plus de 90 % des réfugiés âgés de plus de 16 ans possèdent une carte d'identité de réfugié, ce qui facilite leur accès aux prêts et aux offres d'emploi.

44. Le Rwanda restera ouvert aux demandeurs d'asile et aux rapatriés, mais demande aux pays qui accueillent des réfugiés rwandais de garantir leur retour ou leur intégration dans leur communauté d'accueil. Il prie également le Burundi et la République démocratique du Congo de redoubler d'efforts pour rapatrier leurs ressortissants, comme convenu lors de récentes rencontres tripartites.

45. Les mécanismes de transit d'urgence et les discussions sur les questions de migration illégale ont permis de dégager, en conformité avec les instruments nationaux et internationaux, des possibilités de solution aux déplacements forcés et à la migration.

46. Le Gouvernement rwandais remercie le HCR pour les résultats obtenus en 2023. Il demeure résolu à collaborer aux fins de la protection et du bien-être des réfugiés, des

demandeurs d'asile et des rapatriés. Il est disposé à faire part de son expérience pratique et à communiquer les enseignements tirés dans ce domaine.

47. **M. Nassin** (Observateur de la République centrafricaine) souhaite présenter les principales réalisations découlant de l'action menée par la République centrafricaine depuis la précédente session du Comité exécutif. En octobre 2022, le Gouvernement centrafricain a mis en place une coordination nationale pour la protection des réfugiés, qui inclut tous les acteurs et les partenaires du HCR. Le 19 août 2023, il a pris un arrêté pour accorder le statut de réfugié aux Soudanais arrivant à la frontière de la République centrafricaine. Il avait précédemment octroyé un régime de protection à des réfugiés en provenance du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo.

48. La mission gouvernementale menée en mai et juin 2023 aux frontières avec le Soudan et le Tchad a permis de sauver des vies, de mettre en place des sites d'accueil et de répondre aux besoins de quelque 53 000 personnes déracinées. En septembre 2023, ces personnes ont obtenu une carte d'identité de réfugié. Les organes chargés de déterminer le statut de réfugié ont examiné 700 nouvelles demandes d'asile, ce qui fait de la République centrafricaine un bon exemple en matière de protection internationale, sachant que 1 000 demandeurs d'asile vivent déjà dans le pays. Des stratégies sont mises en œuvre pour établir des solutions durables, qui ont déjà facilité le retour de milliers de réfugiés centrafricains et l'intégration des réfugiés dans le pays. Les sept pays signataires de la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine se réuniront en octobre 2023 afin d'établir une plateforme pour la mise en œuvre de la Déclaration.

49. La restauration de l'autorité de l'État, la mise en place de la feuille de route de Luanda, l'exécution d'un plan de relèvement et de développement et la promulgation d'une nouvelle constitution par référendum ont permis de renforcer les institutions du pays en vue de répondre aux besoins des populations.

50. Ce vaste chantier ne peut aboutir sans moyens multiformes. Le Gouvernement centrafricain appelle donc à la mobilisation de fonds pour cette cause humanitaire. Il a besoin de divers types de ressources pour offrir une protection efficace, une assistance multisectorielle et des solutions concrètes, ainsi que pour garantir la réintégration des rapatriés et l'inclusion socioéconomique des réfugiés.

51. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) apprécie l'attention que le Turkménistan accorde à l'élimination de l'apatridie et les progrès qu'il a accomplis à cet égard, en particulier à l'heure où la campagne mondiale pour l'élimination de l'apatridie touche à sa fin et où débute la phase suivante de lutte contre ce phénomène.

52. Contrairement à ce qu'a affirmé le représentant de la Hongrie, le droit international n'impose pas aux réfugiés de rester dans le premier pays sûr dans lequel ils arrivent. Le HCR reste entièrement disposé à dispenser une formation sur le droit des réfugiés aux représentants des gouvernements. La Hongrie a effectivement accueilli un million de personnes en provenance d'Ukraine, ce qui est très apprécié, mais seules 53 000 d'entre elles y sont restées, la majorité s'étant manifestement redirigée vers des États qui n'étaient pas leur premier pays d'arrivée. Un tel partage des responsabilités entre les pays européens face à la crise en Ukraine est exemplaire. Dans sa déclaration, la Hongrie a laissé entendre que tous les réfugiés et migrants se rendaient en Europe ; or, comme le montrent les statistiques auxquelles le représentant a fait référence dans sa déclaration liminaire, ce n'est pas le cas. Il est dangereux et stigmatisant d'assimiler l'arrivée des réfugiés et des migrants à la montée du terrorisme et de l'antisémitisme.

53. Le Haut-Commissaire remercie le Saint-Siège pour ses réflexions au sujet des réfugiés, notamment l'idée que ces derniers sont des sujets de droits et de devoirs. L'affirmation selon laquelle l'avenir des réfugiés n'est pas dans les camps revêt également de l'importance. L'autonomie des réfugiés dépend notamment de leur capacité d'accéder aux services jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine. Le Haut-Commissaire remercie le pape François pour son plaidoyer en faveur de la dignité des réfugiés et du caractère sacré de la vie, y compris celle des réfugiés et des migrants qui errent en mer ou empruntent d'autres itinéraires dangereux.

54. Le HCR est bien conscient que l'aide alimentaire apportée aux réfugiés diminue dans un certain nombre de pays africains. Il collabore activement avec le Programme alimentaire mondial en vue d'inverser cette tendance, ce que le recul global de l'aide humanitaire rend particulièrement difficile.

55. Le Haut-Commissaire se félicite qu'un lieu ait été désigné pour l'établissement d'une nouvelle zone d'installation au Malawi, ce qui permettra de désengorger le camp de réfugiés de Dzaleka. Ce nouveau site ne doit pas être considéré comme un camp de réfugiés classique, mais comme une zone d'installation offrant des possibilités d'inclusion, d'emploi et d'autonomie.

56. Les nouvelles politiques que la Zambie applique à l'égard des réfugiés sont les bienvenues, car il importe que la législation accompagne l'amélioration du traitement des réfugiés. Le HCR s'efforce de mobiliser des ressources internationales, y compris auprès d'organismes de développement, pour soutenir l'action de la Zambie en matière d'intégration et d'inclusion des réfugiés.

57. Le HCR apprécie les efforts consentis par le Botswana, qui utilise ses propres ressources pour aider les réfugiés présents sur son territoire, et poursuivra sa coopération avec le pays à cet égard.

58. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien : cette observation est un appel lancé à tous les États Membres. Comme suite à la visite en Afrique du Sud de la Haute-Commissaire assistante chargée de la protection, le HCR continuera d'aider le pays à résorber l'arriéré de demandes d'asile reçues. Les efforts visant à accroître l'enregistrement des faits d'état civil pour lutter contre l'apatridie sont louables.

59. Le Rwanda a toujours été un pays d'accueil fiable et doté des politiques tournées vers l'avenir. Il est l'un des premiers pays à avoir souscrit au cadre d'action global pour les réfugiés. Bien que les travaux menés au titre de l'accord tripartite entre le HCR, le Rwanda et la République démocratique du Congo se heurtent à de nombreuses difficultés, dont certaines sont liées à des questions politiques non résolues et à la situation problématique dans l'est de la République démocratique du Congo, il convient de persévérer dans cette voie, idéalement avec l'aide de la communauté internationale.

60. La République centrafricaine a récemment accueilli davantage de réfugiés en provenance de pays limitrophes, notamment du Tchad et du Soudan du Sud. En 2023, le Haut-Commissaire s'est entretenu avec le Président Faustin-Archange Touadéra au sujet des difficultés logistiques rencontrées dans la fourniture d'une aide aux populations isolées. Le HCR est prêt à soutenir toutes les initiatives visant à instaurer des conditions qui permettront à ces réfugiés de retourner chez eux. Il salue les démarches qui tendent à établir une plateforme pour la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé.

61. Le Haut-Commissaire rend hommage à Djibouti pour ses excellentes politiques d'accueil et a conscience de l'énorme poids que représentent les mouvements de réfugiés et les migrations pour ce pays de petite taille, dont les ressources sont limitées. Compte tenu du lien complexe entre migration et protection, il convient de renforcer la coopération entre le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Djibouti et dans d'autres pays.

62. Le Haut-Commissaire félicite le Congo d'avoir renforcé son cadre juridique relatif aux réfugiés et déposé ses instruments de ratification des conventions des Nations Unies sur l'apatridie. Il espère que ce geste important servira d'exemple aux autres pays de la région.

63. Le HCR est bien conscient que d'autres réfugiés et personnes déplacées risquent d'arriver au Togo en provenance du Burkina Faso. Il est très préoccupé par l'instabilité qui règne dans la région centrale du Sahel et qui menace de provoquer de nouveaux mouvements de réfugiés à destination des pays côtiers et d'entraîner des risques pour la sécurité. La coopération est nécessaire pour garantir tant la protection des réfugiés que la préservation de la sécurité nationale dans les pays d'accueil.

64. **M. Sonko** (Observateur de la Gambie) dit que le Gouvernement gambien est résolu à modifier les dispositions de la Constitution gambienne de 1997 qui concernent les réfugiés

et les étrangers, notamment pour que la carte d'identité de réfugié soit acceptée comme attestation de résidence valable au cours du processus de naturalisation.

65. Le Gouvernement sollicite le soutien continu de ses partenaires pour mettre fin à l'apatridie, un phénomène sur lequel il a réalisé une étude approfondie. Entre août 2022 et février 2023, il a mené une vaste campagne d'enregistrement électronique des naissances et de souscription à l'assurance maladie nationale. Depuis, les centres de santé publique du pays disposent de tous les équipements nécessaires à un enregistrement aisé des naissances.

66. La Gambie accueille 3 751 réfugiés et 427 demandeurs d'asile en provenance de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La majorité d'entre eux vivent en harmonie dans des communautés rurales et jouent un rôle essentiel dans les activités de développement. L'arrivée de quelque 1 117 personnes déplacées en provenance de la région sénégalaise de la Casamance, en janvier 2022, est la preuve que les contextes de déplacement ne cessent d'évoluer. Par conséquent, le Gouvernement est d'autant plus enclin à demander à la communauté internationale d'accroître son aide.

67. Fidèle à sa riche tradition d'humanisme et d'hospitalité, la Gambie est déterminée à promouvoir et à protéger les droits des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Sous les auspices de la Commission gambienne pour les réfugiés, des stratégies et des programmes en matière de santé et d'éducation ont été mis en place pour protéger les réfugiés et garantir leurs droits. En mai 2023, une étude a été menée en vue de comprendre et de reproduire la façon dont la Guinée-Bissau a réussi à intégrer d'anciens réfugiés sénégalais.

68. Le Gouvernement gambien juge inutile et stigmatisant de qualifier les migrants d'« illégaux ». Enfin, il est essentiel de souligner que certains groupes, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, sont particulièrement vulnérables lors des épisodes de déplacement forcé. La Gambie demande au HCR et à ses partenaires d'apporter davantage de soutien aux pays qui, malgré des ressources limitées, continuent d'accueillir ces groupes.

69. **M. Mayom** (Observateur du Soudan du Sud) se félicite de l'esprit d'initiative et de l'engagement affichés par le Haut-Commissaire, dont la visite au Soudan du Sud, du 26 au 29 août 2023, a permis aux acteurs internationaux de se pencher sur des solutions répondant aux besoins légitimes des personnes en quête de protection. Le Soudan du Sud a ouvert ses frontières aux personnes vulnérables qui sont contraintes de fuir le Soudan et d'autres pays de la région. Cependant, il demeure le pays le moins financé et ne peut assumer à lui seul cette responsabilité.

70. Au cours des quatre dernières années, plus de 2,2 millions de personnes ont été déplacées en raison des inondations qui ont touché le Soudan du Sud. Le pays fait également face à une profonde insécurité alimentaire et, depuis le 15 avril 2023, accueille environ 300 000 personnes en provenance du Soudan, dont la majorité sont des rapatriés sud-soudanais. La politique du Gouvernement est de veiller à ce que les rapatriés retournent directement dans leur lieu d'origine ou s'installent dans la région de leur choix. Après la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud en 2018, plus de 670 000 citoyens sud-soudanais sont retournés spontanément dans leur pays, lequel peine à gérer la situation.

71. En adoptant la stratégie nationale de recherche de solutions durables et le plan d'action connexe, élaborés avec le soutien du HCR et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Gouvernement a montré sa détermination à trouver des solutions et mis en évidence la nécessité d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de la société et de l'État. Il demande à la communauté internationale d'appuyer l'exécution imminente de la stratégie.

72. Le Soudan du Sud continue d'appliquer une politique d'ouverture aux réfugiés, conformément à sa loi sur les réfugiés. L'objectif de cette politique est que les réfugiés s'installent dans des communautés d'accueil, qu'ils obtiennent des terres agricoles leur permettant d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accroître leur résilience, qu'ils soient libres de circuler et qu'ils aient des perspectives d'emploi.

73. En plus d'accueillir 320 000 réfugiés, le Soudan du Sud procède à l'intégration de plus de 30 000 nouveaux arrivants en provenance du Soudan. Le Gouvernement aura besoin du soutien de la communauté internationale pour tirer parti des compétences professionnelles des adultes et pour garantir que les jeunes arrivants poursuivent leur éducation.

74. Le Soudan du Sud attend avec intérêt de participer au Forum mondial sur les réfugiés, qui offrira aux États une occasion unique de s'engager collectivement en faveur de solutions pratiques et à long terme pour les réfugiés, les autres personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés d'accueil.

75. **M. Gevorkian** (Arménie) dit que l'Arménie connaît un afflux massif de réfugiés en provenance du Haut-Karabakh, dont la population entière a été contrainte de quitter sa terre ancestrale au lendemain de la vaste offensive militaire lancée par l'Azerbaïdjan le 19 septembre 2023. Selon les premières informations communiquées, l'attaque a fait plus de 200 morts et 500 blessés. La tragique explosion qui est survenue aux abords de Stepanakert immédiatement après l'attaque a coûté la vie à 170 personnes. À l'issue de dix mois de siège, l'attaque a été le point culminant de la politique menée de longue date par l'Azerbaïdjan, dont l'objectif est d'exterminer l'ensemble de la population arménienne autochtone du Haut-Karabakh. Par ses actions, l'Azerbaïdjan s'est efforcé de créer des conditions invivables et de provoquer des déplacements forcés. Ce n'est qu'après avoir procédé au nettoyage ethnique complet du Haut-Karabakh qu'il a autorisé l'envoi d'une mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat a été limité.

76. L'Arménie a accueilli plus de 100 000 réfugiés du Haut-Karabakh, dont 30 000 enfants et de nombreux autres membres de groupes vulnérables. Ces personnes viennent s'ajouter aux 36 000 réfugiés qui avaient été expulsés de force du Haut-Karabakh à la suite de la guerre de 2020. À ce jour, l'Azerbaïdjan refuse à ces réfugiés le droit de retourner chez eux, au mépris total des obligations qui lui incombent au titre de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Beaucoup de réfugiés ont subi de multiples déplacements, car ils ont dû fuir les atrocités perpétrées par l'Azerbaïdjan à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

77. Les réfugiés qui arrivent en Arménie sont blessés, traumatisés et affamés. Il est donc essentiel que la communauté internationale fournisse une aide qui servira à sauver des vies et à répondre aux besoins des personnes déplacées de force en matière de relèvement rapide et de protection à long terme. L'Arménie se félicite de l'appel conjoint lancé par le HCR à cet égard et espère que le plan d'intervention en faveur des réfugiés arméniens mobilisera des capacités et garantira une réponse globale et cohérente. Elle reste fermement résolue à offrir une vie décente aux réfugiés et à promouvoir des solutions durables, notamment en défendant le droit inaliénable des réfugiés de retourner chez eux de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité.

78. **M^{me} Eyiah** (Ghana) adresse ses condoléances aux familles des victimes du conflit qui se poursuit en Israël et à Gaza.

79. Le Ghana est confronté à un afflux de personnes en provenance du Burkina Faso. Celles-ci entrent en urgence dans le pays par divers passages situés le long de la frontière, ce qui pose des difficultés aux mécanismes d'accueil et à la sécurité nationale du Ghana. En collaboration avec ses partenaires, le Gouvernement ghanéen s'efforce d'améliorer la capacité d'absorption des communautés d'accueil dans les régions du Haut Ghana Oriental et du Haut Ghana Occidental. En outre, il coopère avec le HCR pour mettre sur pied des activités de subsistance afin de réduire la dépendance à l'égard des donateurs. Néanmoins, le pays a besoin de ressources importantes pour être capable de mieux gérer une situation d'urgence qui ne cesse d'évoluer, à l'heure où le HCR réduit ses activités au Ghana et diminue le financement du programme mené par le pays en faveur des réfugiés. L'existence d'autres crises de réfugiés dans le monde ne réduit en rien la gravité de la situation au Ghana, qui lance donc un appel d'urgence au HCR et aux donateurs afin qu'ils maintiennent leur aide, qui est absolument vitale.

80. Le Ghana reste déterminé à faire en sorte que les réfugiés et les demandeurs d'asile présents sur son territoire ne soient pas laissés pour compte dans les initiatives de développement et qu'ils vivent dans la sécurité et la dignité. Cette semaine, fidèle à la conviction du Gouvernement selon laquelle les situations de réfugié prolongées méritent des

solutions durables, le Service ghanéen de l'immigration a commencé à enregistrer les anciens réfugiés ivoiriens et à leur délivrer des permis de séjour à durée indéterminée, qui faciliteront leur intégration dans la vie sociale et économique. En outre, le Gouvernement continue de délivrer aux réfugiés la carte d'identité ghanéenne (Ghana Card), sans laquelle ils ne pourraient pas participer à de nombreuses activités socioéconomiques.

81. **M. Sagini** (République-Unie de Tanzanie) remercie le Haut-Commissaire de la visite qu'il a effectuée en République-Unie de Tanzanie au début de l'année.

82. La République-Unie de Tanzanie accueille 256 309 réfugiés, dans un contexte de grave crise financière qui nuit à la fourniture de l'aide humanitaire. Les postes sanitaires des camps de réfugiés ferment leurs portes, les rations alimentaires ont été réduites de moitié et le financement de l'éducation est insuffisant. Cette situation menace de provoquer des tensions entre les réfugiés et les communautés d'accueil et de les amener à se disputer les ressources. Les enfants réfugiés risquent de souffrir d'un retard de croissance dû à la sous-alimentation. Qui plus est, le bureau du HCR en Tanzanie a sommé ses partenaires d'exécution de réduire leur budget de 30 %.

83. La République-Unie de Tanzanie accueille des demandeurs d'asile en provenance de la République démocratique du Congo depuis le début de l'année 2023. Elle a été contrainte d'utiliser des ressources initialement budgétisées à d'autres fins, ce qui a entraîné un écart important dans la fourniture de services aux réfugiés. Toutefois, le bureau du HCR en Tanzanie a déclaré que des fonds supplémentaires ne pouvaient être accordés, car la situation ne constituait pas une urgence. À l'approche de la saison des pluies, il convient d'accorder une attention particulière à la prévention des maladies épidémiques.

84. La crise financière nuit également à l'application de solutions durables, dont le rapatriement volontaire des réfugiés burundais. Le HCR et les Gouvernements burundais et tanzanien ont convenu de rapatrier deux convois de réfugiés par semaine, mais le HCR n'a pas la capacité de le faire. Il faut faire en sorte que les réfugiés burundais puissent rentrer chez eux afin d'éviter une situation de réfugié prolongée.

85. Dans ce contexte, le Gouvernement tanzanien maintient sa demande concernant la cessation du statut de réfugié des ressortissants burundais accueillis dans le pays. S'il est conscient que le HCR a l'obligation de protéger les personnes vulnérables, il est lui-même tenu de prévenir le recours abusif au droit de demander l'asile et considère qu'il est injuste d'accorder une protection et une assistance humanitaire à des personnes qui n'ont plus de raison de fuir.

86. Malgré les difficultés rencontrées, en 2023, le Gouvernement tanzanien a collaboré étroitement avec le bureau du HCR en Tanzanie pour aider 12 998 réfugiés à retourner dans leur pays d'origine et pour en réinstaller 5 804 autres dans des pays tiers. La République-Unie de Tanzanie reste attachée à tous les instruments internationaux régissant les questions relatives aux réfugiés, à l'accueil des réfugiés et à la recherche de solutions durables.

87. **M. Vasquez** (Philippines) dit que les Philippines s'associent aux déclarations conjointes qui seront prononcées au nom du Groupe des Amis de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire et du Groupe des Amis de la campagne « I Belong » visant à mettre fin à l'apatridie. Le pays reste l'un des partenaires les plus fervents et les plus actifs du HCR, ainsi qu'un donateur engagé au profit des plans d'intervention du HCR en faveur des réfugiés. Il importe que le HCR maintienne ses objectifs opérationnels et il faut d'urgence insuffler une énergie nouvelle à l'action humanitaire mondiale, en faisant des pays à revenu intermédiaire des moteurs de changement.

88. Les Philippines sont fières de leur tradition humanitaire et comprennent la détresse des personnes déplacées. Le pays est déterminé à défendre les droits des groupes vulnérables, notamment dans le cadre du Plan de développement des Philippines (2023-2028). Il a franchi plusieurs étapes en 2022, notamment en adhérant à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, en promulguant la loi sur l'identification et la protection des enfants trouvés, en adoptant le règlement sur la naturalisation facilitée des réfugiés et des personnes apatrides, en développant sa capacité en matière d'asile et en appliquant le programme de voies complémentaires en faveur des élèves réfugiés rohingya. L'action visant à mettre fin à

l'apatridie ne doit pas faiblir à l'approche de la transition, d'ici à 2024, entre la campagne « I Belong » et l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie.

89. Les travaux du HCR doivent cadrer avec les buts poursuivis d'urgence au niveau mondial, tels que la réalisation des objectifs de développement durable et la lutte contre les changements climatiques, qui figurent parmi les causes des mouvements et des déplacements de population. Aux Philippines, l'attention est portée sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, ainsi que sur les droits et le bien-être des personnes et des communautés déplacées, comme en témoigne l'approbation récente par la Chambre des représentants d'un projet de loi sur les droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

90. Les Philippines renouvellent leur soutien au HCR, qui doit disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Pour mettre en œuvre des solutions à long terme, toute la communauté des nations doit faire preuve de volonté politique et coopérer, en s'appuyant sur une conception commune de la paix, de la sécurité et de l'inclusion.

91. **M^{me} Schroderus-Fox** (Finlande), s'exprimant au nom du Groupe des Amis de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, dit que les personnes handicapées constituent la plus vaste minorité au monde, puisqu'elles représentent environ 16 % de la population mondiale et une proportion bien plus élevée encore des groupes touchés par les conflits et les situations d'urgence. En outre, les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les crises humanitaires et ont de grandes difficultés à bénéficier de l'aide humanitaire.

92. Le Groupe des Amis s'est constitué au moment de l'adoption de la Charte, au Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. Depuis lors, il promeut activement la prise en compte du handicap dans l'architecture humanitaire et dans le système des Nations Unies au sens large. Ses activités de sensibilisation ont contribué au lancement de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Une autre étape importante a été l'adoption des Directives sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, élaborées par le Comité permanent interorganisations.

93. Si les intervenants humanitaires sont désormais mieux à même de cerner les besoins des personnes handicapées, il reste encore beaucoup à faire pour répondre à ces besoins. Les financements se faisant toujours plus rares, l'efficacité des interventions humanitaires dépend de la prise en compte des personnes les plus vulnérables. Ces interventions sont souvent conçues pour apporter des solutions types et n'accordent pas suffisamment d'attention aux obstacles que pourraient rencontrer les personnes handicapées.

94. Le Groupe des Amis attend avec intérêt la tenue du Forum mondial sur les réfugiés, qui sera l'occasion de renforcer la prise en compte dans l'action humanitaire des personnes déplacées et apatrides atteintes d'un handicap. Il encourage le HCR à faciliter la participation des personnes handicapées au Forum en garantissant l'accessibilité du lieu et la disponibilité de toutes les informations pertinentes. Il est également prêt à soutenir toutes les parties prenantes dans la promotion de l'inclusion des personnes handicapées en définissant de nouveaux cadres d'engagement. Il souligne que les personnes handicapées et les organisations qui les représentent sont les mieux placées pour contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'engagements inclusifs.

95. De manière plus générale, le Groupe des Amis continuera de faire pression pour que le système d'intervention humanitaire ne se contente pas de fournir des efforts ponctuels et pour qu'il adopte des modèles d'inclusion plus systématiques, qui soient ancrés dans les politiques et les pratiques humanitaires.

96. **M. Yun Seong Deok** (République de Corée), s'exprimant au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Türkiye et de l'Australie (MIKTA), dit que le groupe MIKTA a été créé il y a dix ans pour favoriser le dialogue interrégional, définir des pistes de coopération et promouvoir un monde inclusif et résilient. Le groupe est profondément préoccupé par la récente prolifération de crises multidimensionnelles qui mettent en péril la stabilité, la croissance et la prospérité mondiales, qui ont porté à 108 millions le nombre de personnes déplacées de force, soit un niveau sans précédent, et qui représentent un lourd fardeau pour les pays d'accueil, dont 76 % ont un revenu faible ou intermédiaire.

97. Il importe d'offrir des solutions durables aux réfugiés, notamment dans le cadre de la réinstallation et de voies complémentaires, qui sont un exemple tangible du partage des charges et des responsabilités, dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés. Le groupe est conscient de la contribution que les réfugiés apportent aux sociétés dans lesquelles ils se réinstallent et souligne la nécessité de respecter et de protéger les droits humains des personnes en transit déplacées de force.

98. Le groupe s'inquiète de ce que la violence sexuelle et fondée sur le genre reste une constante des conflits et des crises de déplacement à l'échelle mondiale. Il exhorte le HCR et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider les groupes les plus vulnérables, à faire en sorte de ne laisser personne de côté lors des interventions humanitaires, ainsi qu'à mettre les réfugiés et les personnes déplacées de force à l'abri de la criminalité nationale et transnationale organisée.

99. Bien que les besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR soient considérables, de nombreuses activités du HCR sont sous-financées. Tout en saluant la générosité des donateurs qui apportent des contributions financières toujours plus importantes, le groupe insiste sur la nécessité d'élargir la base de donateurs, de veiller à une utilisation efficace et efficiente des ressources et d'assouplir les modalités d'affectation des financements afin de mieux répondre aux besoins. Il applaudit les efforts consentis par le HCR pour renforcer la coopération avec les entités des Nations Unies et d'autres organismes. À l'approche du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, il demande aux États et aux autres acteurs d'intensifier leur action collective pour définir et concrétiser des promesses de contribution. Le groupe continuera de soutenir le HCR et son mandat et d'œuvrer au sein de la communauté internationale pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements et trouver des solutions durables.

100. **M. Constant Rosales** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dit que le Groupe des Amis attache une importance particulière au mandat du HCR, car les dynamiques politiques, économiques, sociales et environnementales des dernières décennies ont déclenché des situations d'urgence majeures et forcé des milliers de personnes à rechercher une protection internationale. Compte tenu de ce mandat et de la gravité de la situation sur le terrain, le Groupe des Amis demande l'adoption immédiate de mesures visant à fournir une protection internationale à l'héroïque peuple palestinien, qui endure une agression brutale depuis des années, jusqu'à ce que les responsables soient traduits devant la justice internationale. Il estime que le meilleur moyen de progresser durablement vers un monde plus pacifique et plus sûr est d'adhérer pleinement à l'esprit qui a présidé à la création des Nations Unies, tel qu'il est clairement énoncé dans la Charte. Cela passe notamment par la promotion de relations amicales entre les nations sur la base du respect du principe de l'égalité des droits, de l'autodétermination et du règlement des différends par la voie du dialogue et de la coopération.

101. Le Groupe des Amis considère que l'unilatéralisme, l'extrémisme, les idéologies exceptionnalistes et l'interventionnisme étranger comptent parmi les principales causes profondes des crises mondiales qui entraînent des déplacements massifs de population. Il souligne que l'application de mesures coercitives unilatérales à l'égard de peuples entiers, en violation de toutes les règles du droit international, est la cause la plus sophistiquée de déplacement, en ce qu'elle prive plus d'un tiers de l'humanité de la pleine jouissance de ses droits de l'homme. En outre, l'action humaine, fondée sur un modèle d'accumulation économique inégale et d'exploitation des ressources, a exacerbé les catastrophes climatiques, menaçant la fragile coexistence entre l'homme et la nature, engendrant des phénomènes naturels extrêmes et entraînant des crises de mobilité qui doivent être résolues par la solidarité et la coopération.

102. Dans le domaine de l'aide humanitaire, il importe d'adhérer pleinement aux principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance opérationnelle, tels qu'énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. La fourniture de cette aide est l'une des tâches les plus cruciales accomplies par l'Organisation des Nations Unies et nécessite des ressources financières, une expertise technique et une capacité de mener des opérations à haut risque. Le Groupe des Amis demande à la communauté internationale d'apporter son appui à cet égard, y compris au moyen de contributions non préaffectées et

volontaires. Il insiste sur la nécessité de traiter les problématiques inhérentes au mandat du HCR selon une approche fondée sur les droits de l'homme, le dialogue et la coopération, tout en s'abstenant strictement de politiser la question des réfugiés.

103. **M. Virabutr** (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe des Amis de la campagne « I Belong » visant à mettre fin à l'apatridie, dit que cette campagne a été lancée en 2014 en vue de régulariser la situation de millions de personnes qui sont non seulement privées de leur droit à une nationalité, mais ont aussi souvent un accès limité à l'emploi légal, aux droits de propriété et aux services publics, en plus de subir des restrictions de déplacement, d'être exclues socialement et d'être plus vulnérables à la violence.

104. La campagne s'appuie sur la conviction qu'il est possible de mettre fin à l'apatridie en faisant preuve d'une volonté politique forte. Au cours des dix dernières années, des progrès considérables ont été accomplis grâce aux mesures prises par les États pour accorder ou confirmer la citoyenneté, délivrer des documents d'identité, donner accès aux services essentiels, mener des campagnes de sensibilisation afin que le public perçoive les apatrides de manière plus favorable, améliorer les statistiques nationales sur l'apatridie, renforcer les capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et ratifier les conventions pertinentes.

105. Le Groupe des Amis se félicite que le HCR continue de communiquer sur la question, qu'il aide les États Membres à appliquer le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie (2014-2024) et qu'il collabore avec les personnes et les communautés touchées, la société civile et d'autres partenaires. La campagne s'achèvera en 2024, mais son objectif n'a pas encore été atteint. Le Groupe des Amis encourage donc tous les acteurs concernés à redoubler d'efforts et à mobiliser des ressources pour régler les cas d'apatridie existants et prévenir l'apparition de nouveaux cas. Il salue l'adoption des recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie, élaborées par le Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides, et invite les États à envisager de suivre ces recommandations. En outre, il préconise la mise en œuvre accélérée des engagements pris au premier Forum mondial sur les réfugiés et du débat de haut niveau sur l'apatridie tenu en 2019.

106. La clôture de la campagne ne doit pas mettre fin aux efforts visant à éliminer l'apatridie. Le deuxième Forum mondial sur les réfugiés sera l'occasion idéale de faire preuve de solidarité avec les apatrides et de s'engager à prendre des mesures plus ambitieuses qui entraîneront des résultats tangibles sur le terrain. L'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatridie permettra d'engager une coopération multipartite pour tirer parti des acquis de la campagne, notamment par l'intermédiaire du programme de recherche de solutions qui sera lancé en décembre 2023. Le Groupe des Amis invite donc les États Membres et les autres parties prenantes à envisager de rejoindre l'Alliance mondiale, afin de parvenir à un monde où nul n'est laissé pour compte.

107. **M. Molina** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la République bolivarienne du Venezuela continue d'accueillir des réfugiés et de faire preuve, comme toujours, de solidarité en offrant une protection aux personnes dans le besoin, sans discrimination et conformément à la législation nationale.

108. Le Gouvernement vénézuélien respecte pleinement le principe de non-refoulement des réfugiés, ne sanctionne pas les personnes qui entrent clandestinement sur son territoire à la recherche d'une protection internationale et traite toutes les demandes d'asile selon une procédure régulière. Il n'accepte pas que le HCR et d'autres organismes des Nations Unies emploient de façon inconsidérée le terme « réfugié », en complicité avec les pays d'accueil et de transit, pour qualifier les ressortissants vénézuéliens qui ont émigré pour des raisons économiques ou qui ont été contraints de s'expatrier en raison des 930 mesures coercitives unilatérales imposées illégalement par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et leurs alliés. Ce terme est manipulé de façon à dépeindre la République bolivarienne du Venezuela comme un pays d'où partent des millions de réfugiés. Cette attaque contre le pays est alimentée par le mécanisme d'exclusion qu'est le Processus de Quito et par la Plateforme de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, deux initiatives coordonnées par le HCR et l'OIM. Ces organismes publient des chiffres peu rigoureux sur le plan scientifique et, depuis 2018, obtiennent des millions de dollars de la

part de pays qui provoquent des mouvements migratoires en appliquant de façon criminelle des mesures coercitives unilatérales. L'attitude du HCR et de certains États nuit considérablement à des initiatives telles que le Pacte mondial sur les réfugiés, voire à des interventions que le HCR mène face à des crises de réfugiés. La République bolivarienne du Venezuela demande à ces États et au HCR d'éviter les interprétations erronées et réaffirme que la coopération internationale est essentielle à la protection des réfugiés et à la mise en place de solutions durables.

109. Le Gouvernement vénézuélien prend des mesures pour former les fonctionnaires chargés des postes frontière et moderniser la Commission nationale pour les réfugiés, qui effectue des missions de contrôle systématiques avec le soutien du HCR. Il prendra d'autres mesures pour consolider la Commission au cours des trois prochaines années.

110. La République bolivarienne du Venezuela considère la diplomatie multilatérale comme un outil permettant de renforcer les instances internationales, de garantir des méthodes de travail transparentes et de défendre la Charte des Nations Unies et le droit international au sens large.

111. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que les Philippines ont raison d'encourager la participation des pays à revenu intermédiaire, qui, à défaut d'être de grands donateurs ou d'accueillir de nombreux réfugiés, peuvent apporter une contribution en tirant parti de leur expérience. Les Philippines ont montré l'exemple en exécutant leur programme de voies complémentaires et en faisant récemment un don au fonds d'intervention pour les urgences humanitaires au Soudan. Le HCR est disposé à recevoir des enseignements en matière d'action climatique de la part des Philippines, qui sont un pays expert dans ce domaine.

112. De concert avec ses partenaires, le HCR s'efforce de soutenir l'Arménie et a lancé un appel de fonds il y a deux jours. Il est prêt à envisager des solutions pour venir en aide à toutes les personnes qui, dans un passé récent ou lointain, ont été déplacées en raison du conflit dans le Haut-Karabakh.

113. Le représentant de la Gambie a donné de bons exemples de l'action menée par son pays pour promouvoir l'inclusion et a eu raison de critiquer le fait que les migrants soient qualifiés d'« illégaux ».

114. Il est urgent d'accélérer l'exécution du plan de réintégration des rapatriés sud-soudanais. Le Haut-Commissaire espère qu'une aide accrue pourra être mobilisée pour concrétiser les engagements évoqués lors de sa récente visite au Soudan du Sud, un pays qui, malgré les difficultés rencontrées, continue d'accueillir des réfugiés en provenance du Soudan.

115. Le Haut-Commissaire appuie la demande du Ghana concernant l'augmentation des ressources. Dans quelques semaines, le Ghana accueillera le deuxième Forum africain sur les déplacements, auquel participera la Haute-Commissaire adjointe. Celle-ci aura l'occasion de s'entretenir avec le Gouvernement sur les difficultés que pose l'afflux de personnes en provenance du Burkina Faso.

116. S'il comprend la frustration exprimée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie, le Haut-Commissaire précise que le HCR fait de son mieux pour mobiliser des ressources aux fins des efforts de rapatriement. Le HCR examinera la question des demandeurs d'asile en provenance de la République démocratique du Congo, étant entendu que les nouveaux arrivants doivent bénéficier d'une prise en charge prioritaire.

117. Il ne faut pas oublier que, pendant de nombreuses années, la République bolivarienne du Venezuela a été un pays d'accueil pour les réfugiés, ce qui explique que le HCR entretienne une coopération étroite avec le Gouvernement vénézuélien. À de nombreuses reprises, le HCR et l'OIM ont proposé d'établir un groupe de travail pour aborder les questions relatives aux définitions et aux chiffres. À la suite de discussions constructives tenues à New York, des travaux sont en cours pour mettre en place un tel groupe à Genève. Les travaux du HCR, de l'OIM et des autres organismes humanitaires s'occupant des réfugiés et des migrants vénézuéliens ont pour unique objectif de soutenir une population qui a besoin d'aide humanitaire, de protection et de solutions durables pour l'avenir.

118. Enfin, le Haut-Commissaire remercie les intervenants qui ont prononcé les quatre déclarations conjointes d'avoir partagé leurs points de vue, exprimé leur soutien et formulé des conseils, dont il a pris bonne note.

La séance est levée à 18 heures.